

A photograph of a family of four laughing joyfully in a living room. A man is lying down, laughing heartily with his mouth wide open. A woman and two children are leaning over him, also laughing. The scene is warm and intimate, with soft lighting and a blurred background showing a bookshelf and a guitar.

ANTICIPA

Vos garanties Santé & Prévoyance

Choisir le meilleur pour soi et ses proches

assurer tous les avenir

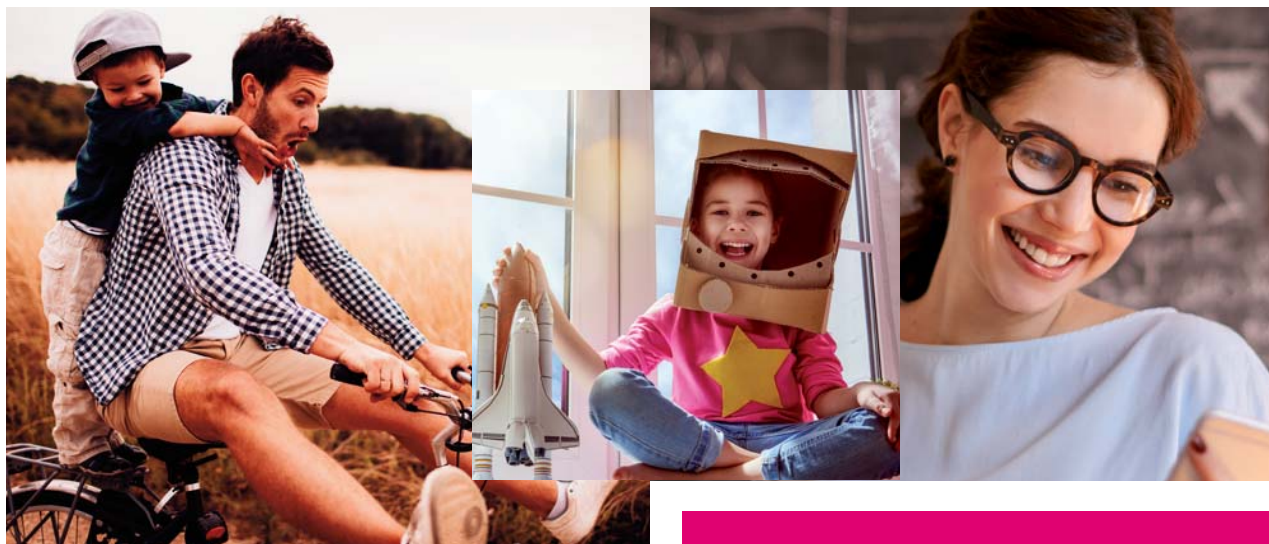


Dès maintenant, la liberté de vous engager avec nous

Depuis quelques mois, le panorama de la protection sociale complémentaire de la Fonction Publique d'Etat connaît une profonde évolution avec l'arrivée d'un nouveau partenaire de référence pour votre couverture santé et prévoyance, CNP Assurances. Désormais, vous avez la possibilité de choisir librement votre protection sociale complémentaire en optant pour le budget et les garanties les mieux adaptés à votre mode de vie.

Un niveau de protection sociale de base trop faible

Aujourd'hui, c'est la Sécurité sociale qui vous apporte une couverture de base sur les risques maladie, maternité, arrêt de travail, invalidité, décès. Depuis plusieurs années, les mesures visant à réduire les déficits publics (déremboursement en pharmacie, actes médicaux non remboursés, mise en place de jour de carence en cas d'arrêt de travail...) ont fortement impacté notre modèle de protection sociale.



La nécessité de compléter votre couverture de base

Votre couverture de base Sécurité sociale en santé ne rembourse plus suffisamment vos dépenses, et les sommes restantes à votre charge sont de plus en plus importantes.

Il en est de même avec votre couverture de base en prévoyance, insuffisante pour maintenir votre niveau de vie et celui de votre famille en cas d'arrêt de travail, d'accident, ou de décès.

CNP Assurances au cœur de la protection sociale

Notre métier et notre expertise est la protection des personnes.
C'est pourquoi, CNP Assurances vous accompagnera dans les meilleurs choix.

Assureur depuis 160 ans

→ N° 1 de l'assurance vie en France

→ 35 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde

→ Un groupe public dont la Caisse des Dépôts est le principal actionnaire

L'offre ANTICIPA est réservée aux agents ⁽¹⁾ ⁽²⁾ des Ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Ministère de la Culture et du Ministère des Sports.

¹⁾ Voir les conditions contractuelles dans la notice d'information du contrat ANTICIPA Santé

²⁾ Voir les conditions contractuelles dans la notice d'information du contrat ANTICIPA Prévoyance



C'est répondre à vos attentes en matière de remboursement de frais de soins de santé et protéger de façon optimale vos proches et vous-même des aléas de la vie

Choisissez vous-même votre niveau de garantie en santé et en prévoyance parmi les formules proposées

ANTICIPA SANTE¹



Essentielle

Un niveau de couverture qui ménage votre budget sans sacrifier vos remboursements essentiels

ANTICIPA SANTE¹



Confort

Une prise en charge équilibrée de vos dépenses pour un reste à charge minoré

ANTICIPA SANTE¹



Confort +

Une couverture enrichie avec une prise en charge confortable pour les actes importants

ANTICIPA PREVOYANCE²



Essentielle

Une couverture complémentaire pour faire face aux premiers frais

ANTICIPA PREVOYANCE²



Confort

Des garanties supérieures pour laisser du temps à vos proches en cas de coup dur

ANTICIPA PREVOYANCE²



Confort +

Une couverture optimisée pour maintenir votre niveau de vie et celui de votre famille

**SIMPLICITÉ
EFFICACITÉ
TRANQUILLITÉ**

1) Voir les conditions contractuelles dans la notice d'information du contrat ANTICIPA Santé

2) Voir les conditions contractuelles dans la notice d'information du contrat ANTICIPA Prévoyance



Inclus dans les formules :

Une assistance et des services pour organiser au mieux vie privée et vie professionnelle

Le Fonds Social CNP Assurances pour une aide financière exceptionnelle

DÉCOUVREZ LES GARANTIES



Les remboursements du contrat Anticipa sont effectués en complément des remboursements du Régime d'assurance maladie ou de tout autre organisme, toujours dans la limite des frais réellement engagés, après déduction de la participation forfaitaire définie à l'article L. 160-13 II du code de la Sécurité sociale, de la franchise médicale définie à l'article L. 160-13 III du code de la Sécurité sociale concernant les médicaments, le transport et les actes paramédicaux et en application de l'ensemble des obligations et interdictions liées au contenu des dispositifs d'assurance maladie complémentaire bénéficiant d'une aide, dits « contrats responsables ».

DESCRIPTIF DES GARANTIES SANTÉ PAR FORMULE

	 Essentielle sous déduction de la Ss	 Confort sous déduction de la Ss	 Confort + sous déduction de la Ss
Médecine courante			
Consultation / Visite généraliste & sage femme	100% BR	100% BR	100% BR
Consultation / Visite spécialiste adhérent aux DPTAM*	100% BR	150% BR	200% BR
Consultation / Visite spécialiste n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	130% BR	180% BR
Actes Techniques / Praticien adhérent aux DPTAM*	100% BR	125% BR	125% BR
Actes Techniques / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	100% BR	100% BR
Radiologie / Praticien adhérent aux DPTAM*	100% BR	125% BR	125% BR
Radiologie / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses	100% BR	125% BR	125% BR
Auxiliaires médicaux (kiné, infirmier...)	100% BR	125% BR	125% BR
Médecine douce (ostéopathe, acupuncture, chiropracteur, homéopathe non remboursé, diététicien)	75€ / an	125€ / an	150€ / an
Psychothérapie (20 séances max / an)	15€ / séance	15€ / séance	20€ / séance
Participation forfaitaire**	100%	100%	100%
Hospitalisation			
Frais de séjour	100% FR	100% FR	100% FR
Forfait journalier	100% FR	100% FR	100% FR
Honoraires médicaux et chirurgicaux / Praticien adhérent aux DPTAM*	150% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux / Praticien n'adhérant pas aux DPTAM*	130% BR	130% BR	175% BR
Participation forfaitaire**	100%	100%	100%
Chambre particulière avec nuitée en Médecine Chirurgie Obstétrique y/c maternité	30€ / jour	40€ / jour	50€ / jour
Chambre particulière en ambulatoire	15 €	20 €	25 €
Lit d'accompagnement	25 €	25 €	25 €
Frais de transport pris en charge par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Pharmacie			
Médicaments à service médical important	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à service médical modéré	100% BR	100% BR	100% BR
Médicaments à service médical faible	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccinations remboursées par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Contraception / tests de grossesse	75€ / an	125€ / an	150€ / an
Vaccins prescrits et non pris en charge par la Sécurité sociale			
Sevrage tabagique			
Bilan psychomotricité			
Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité sociale			



Exemple de remboursement Santé *

Pour une consultation à 25€ chez votre médecin conventionné secteur 1, vous serez remboursé par votre centre de Sécurité sociale 17,50€ (70% de la base de remboursement Sécurité sociale) – 1€ soit 16,50€.

Anticipa vous remboursera 7,50€ (100% de la base de remboursement sécurité sociale).

Il ne restera à votre charge que la part forfaitaire à 1€ non remboursée.

* S'il s'agit de votre médecin traitant déclaré

DESCRIPTIF DES GARANTIES SANTÉ - suite

Optique

Adulte (≥ 18 ans)

	 Essentielle sous déduction de la Ss	 Confort sous déduction de la Ss	 Confort + sous déduction de la Ss
	Un équipement (monture + 2 verres) tous les 2 ans sauf changement d'acuité visuelle		
Verres Unifocaux simples (classe A)	50 €	100 €	150 €
Verres Unifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux simples (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux très complexes (classe C)	200 €	300 €	400 €
Monture	30 €	60 €	90 €

Enfant (< 18 ans)

	Un équipement (monture + 2 verres) tous les ans		
Verres Unifocaux simples (classe A)	50 €	100 €	150 €
Verres Unifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux simples (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux complexes (classe B)	200 €	260 €	320 €
Verres Multifocaux très complexes (classe C)	200 €	260 €	320 €
Monture	25 €	35 €	45 €

Lentilles remboursées et non remboursées	100% BR + 100€ / an	100% BR + 135€ / an	100% BR + 170€ / an
Chirurgie réfractive de l'oeil	—	300€ / oeil	400€ / oeil

Dentaire

Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Inlay / Onlay	150% BR	200% BR	300% BR
Prothèses dentaires remboursées par la Ss (y/c Inlay core)	150% BR	200% BR	300% BR
Implants dentaires	250 € / an	500 € / an	750 € / an
Orthodontie enfant	150% BR	200% BR	300% BR
Parodontologie	50€ / an	75€ / an	100€ / an

Prothèse non dentaire

Accessoires et pansements, petit appareillage et orthopédie	100% BR	100% BR	100% BR
Semelles orthopédiques remboursées par la Sécurité sociale	200% BR	200% BR	200% BR
Prothèse auditive (par prothèse)	600 €	700 €	800 €
Entretien et réparation	100% BR + 50€ / an	100% BR + 50€ / an	100% BR + 50€ / an
Autres prothèses (oculaires, mammaires, capillaires) remboursées par la Sécurité sociale	100% BR	100% BR	100% BR

Cure thermique

Frais de surveillance médicale	100% BR	100% BR	100% BR
Frais d'hébergement	75 €	100 €	150 €

BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale - FR : Frais réels engagés par l'assuré - Ss : Sécurité sociale

*DPTAM (Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée prévus par la convention nationale mentionnée à l'article L162-5 du code de la Sécurité sociale) : dispositifs de maîtrise des dépenses médicales concourant notamment au respect des mesures appropriées pour garantir la qualité des soins.

** Visée par l'article R.322-8 du Code de la Sécurité sociale.

DÉCOUVREZ LES GARANTIES

ANTICIPA

PRÉVOYANCE



UN CAPITAL

versé en cas de
Décès ou de Perte
Totale et Irréversible
d'Autonomie



Essentielle

90 % du Traitement
de référence



Confort

95 % du Traitement
de référence



Confort +

100 % du Traitement
de référence

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

versées en cas
d'Incapacité Temporaire
Totale de travail



Essentielle

75 % du Traitement
de référence



Confort

85 % du Traitement
de référence



Confort +

95 % du Traitement
de référence

UNE RENTE TEMPORAIRE

versée
en cas d'Invalidité
Permanente



Essentielle

50 % du Traitement
de référence



Confort

75 % du Traitement
de référence



Confort +

75 % du Traitement
de référence

Le contrat ANTICIPA SANTÉ n°3038C est un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative de frais de soins de santé, destiné aux agents actifs et retraités
Le contrat ANTICIPA PRÉVOYANCE n°3039D est un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative de prévoyance, destiné aux agents actifs

© iStock - Janvier 2018

ANTICIPA

SANTÉ & PRÉVOYANCE

Une offre signée CNP Assurances

**Un besoin, une question ?
Contactez-nous**



du lundi au vendredi de 9h à 20h
01 84 25 04 24 (coût d'un appel local)



contact@anticipa.cnp.fr



anticipa.cnp.fr